

Questions orales

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce jour de fête, je tiens tout d'abord à souligner, madame le Président, que mon homologue du NPD est beaucoup plus élégant que l'AMC. Je parle, bien entendu, de sa tenue.

C'est un fait que l'AMC s'est lancée dans une campagne plutôt douteuse sur l'assurance-maladie, mais je suis heureuse des efforts que déploient de nombreux groupes pour sauver notre assurance-maladie. Le député demande si nous nous occupons du problème. Eh bien, le ministère de la Justice prépare un document qui devrait renforcer l'assurance-maladie telle que nous l'avons toujours connue, qui est tellement appréciée des Canadiens et qui les a si bien servis. Je ne peux pas en dire autant que je le souhaiterais dans les quelques minutes qu'on m'accorde pour répondre, mais je présenterai d'abord une première ébauche aux ministres provinciaux, bien entendu, et nous aurons ensuite maintes occasions d'en discuter. L'objet de la loi est de renforcer l'assurance-maladie et non de changer les règles fondamentales que nous avons toujours connues. A cet égard, les craintes que l'on répand sont sans fondement aucun.

LA RÉDACTION DU PROJET DE LOI

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, les groupes qui écrivent aux députés et au ministre le font pour sauver l'assurance-maladie. Mais le problème de surfacturation demeure. En raison du chômage, certaines personnes perdent leur assurance, notamment en Ontario, où le gouvernement fait encore payer des primes. Les problèmes de transférabilité ne sont pas encore réglés. Madame le ministre peut-elle nous dire dans combien de temps elle compte rencontrer les ministres de la Santé des provinces? Quand s'attend-elle que les Canadiens pourront réagir à un avant-projet de loi sur la santé? Il y a urgence, car nous avons cette crise du régime de soins médicaux sur les bras depuis quatre ou cinq ans.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je vais répéter ce que j'ai dit hier, qu'on n'administre pas à la légère les 8 milliards et demi qui constituent la part du régime d'assurance-maladie que le gouvernement fédéral verse aux provinces. Il importe de prendre tout le temps voulu pour nous doter d'une loi meilleure que celle que nous avons. Un consensus se dégage à la Chambre; on semble vouloir raffermir la loi et régler une fois pour toutes le problème de la surfacturation en particulier. Ce n'est pas vrai qu'il prend de l'ampleur. Nous surveillons constamment la situation qui est stationnaire.

Je n'ai jamais entendu dire que des Ontariens perdaient leurs droits à l'assurance-soins médicaux parce qu'ils n'avaient pas les moyens de payer les primes. Si des députés ont un cas particulier à me signaler, j'entrerais immédiatement en contact avec Larry Grossman, mon homologue de l'Ontario.

LES PRODUITS DANGEREUX

LES NOMBREUX ACCIDENTS DONT SONT VICTIMES LES PETITS ENFANTS DANS LEUR MARCHETTE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et j'ai prévenu le ministre il y a déjà deux mois. Le ministre sait peut-être qu'un grand nombre de pédiatres s'inquiètent des nombreux accidents graves dont sont victimes les petits enfants dans leur marchette en forme d'anneau. Des bébés sont devenus paralysés après être tombés dans un escalier. D'autres profitent de leur nouvelle liberté pour manger des plantes, s'arroser d'eau bouillante, et commettre d'autres espiègleries de ce genre. Personne ne s'imagine qu'il peut retrouver son bébé au bas de l'escalier à demi paralysé, mais pourtant c'est ce qui est arrivé dernièrement à Ottawa.

De quelle manière la division des produits dangereux qui relève du ministre pourrait-elle prévenir les parents de ne pas laisser leur enfant sans surveillance dans sa marchette, car l'enfant profite trop souvent de sa nouvelle liberté à ses dépens?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question il y a déjà si longtemps, ce qui m'a permis de me renseigner. De plus, il me fait plaisir de lui dire que mon ministère, de concert avec la Commission américaine de la sécurité des produits en consommation et la Société américaine des analyses des matériaux, travaille présentement à l'élaboration de seuils de performance pour ces marchettes, afin de corriger les défauts de ces produits et pallier aux problèmes de conception qui sont liés à la sécurité des enfants. Je crois que les tests effectués par les hôpitaux au cours des derniers mois ont démontré clairement qu'il existait un danger pour les enfants, et les manufacturiers, de concert avec les autorités canadiennes et américaines, sont disposés à corriger les défauts de fabrication de ces marchettes.

[Traduction]

LA MISE EN GARDE À L'INTENTION DES PARENTS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je sais combien il est important d'obtenir la collaboration des fabricants, mais je me demande s'ils vont accepter de réduire l'attrait d'un produit bien présenté en se donnant la peine d'y ajouter une mise en garde inquiétante pour les parents. Le ministre envisagerait-il d'autoriser la production de films ou de vidéo-cassettes qui seraient distribués dans les classes prénatales et dans les hôpitaux, mettant en garde les jeunes mamans contre ces marchettes et autres dangers?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, l'honorable député sait que les budgets relatifs à la publicité de mon ministère sont très limités. Il me fera plaisir cependant de vérifier ce qui peut être fait. Il est bon d'entendre un député de l'opposition officielle nous encourager à faire de la publicité. Le plus souvent, les députés de l'opposition se plaignent quand le gouvernement fait de la publicité à la télévision ou dans les journaux pour mieux renseigner le public.